



**Communiqué de presse de la Commission du Danube :  
98<sup>e</sup> session de la Commission du Danube (15 décembre 2022)**

La 98<sup>e</sup> session de la Commission du Danube (CD) s'est tenue le 15 décembre 2022 dans le bâtiment de la Commission du Danube à Budapest sous la présidence de la Présidente de la Commission du Danube, Son Excellence Mme l'Ambassadrice Liubov Nepop.

Aux travaux de la session ont pris part des délégations de dix Etats membres de la Commission du Danube (République fédérale d'Allemagne, République d'Autriche, République de Bulgarie, République de Croatie, Hongrie, République de Moldova, Roumanie, République de Serbie, République slovaque et Ukraine) ainsi que la République tchèque (Etat observateur) et des organisations internationales (Commission européenne, Commission centrale pour la navigation du Rhin, Commission de la Moselle, CEE-ONU).

La Présidente de la CD a présenté les principales tâches de la CD pour l'année 2023. Mme Rita Silek, Chef du Département de droit international au Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur de Hongrie, a présenté des informations sur l'activité du Comité nouvellement créé pour la préparation de la Conférence diplomatique visant le régime de la navigation sur le Danube.

La session a examiné des questions relatives à divers domaines d'activité de la CD. Les délégations ont notamment abordé des sujets liés à la navigation, à l'entretien du chenal, à l'écologie, aux statistiques économiques, ainsi qu'aux aspects juridiques et financiers de son activité.

Conformément aux recommandations de ses groupes de travail pour les questions techniques, ainsi que juridiques et financières, la Commission a adopté, lors de sa 98<sup>e</sup> session, des Décisions concernant :

- l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 et l'adoption du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 (CD/SES 98/6) ;
- le budget pour 2023 (CD/SES 98/16) ;
- l'approbation du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques du mois d'octobre 2022 (CD/SES 98/12) ;
- des questions juridiques (approbation du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières du mois de mai 2022) (CD/SES 98/19) ;
- l'insertion d'amendements dans la « Description des attributions des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission du Danube et de leurs qualifications professionnelles » en vue de la création du nouveau poste d'Expert en gestion financière et budgets de tiers (CD/SES 98/17) et d'Expert pour les questions de l'impact du changement climatique sur la navigation danubienne (CD/SES 98/9).



Au cours des débats, le Secrétariat a présenté aux délégations le Rapport sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 (CD/SES 98/4), des informations au sujet de la coopération avec des organisations internationales, ainsi qu'au sujet de l'exécution du budget en 2022 (d'après l'état du 1<sup>er</sup> décembre 2022) (CD/SES 98/14).

A l'issue de ses travaux, la 98<sup>e</sup> session a établi l'ordre du jour à titre d'orientation de la 99<sup>e</sup> session de la CD, laquelle aura lieu le 15 juin 2023.

